Conseil Municipal

du 22 Mai 2025 à 19 h 00

Présidence : le Maire Madame Aline DESTRI

Présents : Jean-Patrick GAYARD, Serge DESTRI, Thierry WISEUR, Joël DESFONTAINES, Jérémy FEURTE

Absents excusés : Roxane NEVEUX

Absents non excusés : Mr Gérard LHOMME

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Aline DESTRI

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2025

Ordre du jour :

1. Projet agrivoltaïque Laversine
2. Festivités du 14 juillet
3. Présentation plan de sauvegarde
4. Questions diverses.

1. Projet agrivoltaïque Laversine

La société Energie Team est venue nous présenter un projet agrivoltaïque qui pourrait voir le jour sur les communes de Saint-Bandry et Laversine

Agrivoltaïsme : une alliance durable entre agriculture et énergie solaire

Le mot **agrivoltaïsme** combine deux termes : « **agriculture** » et « **photovoltaïque »**. Selon la définition inscrite dans la loi APER *"une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".*

L'agrivoltaïsme consiste donc à installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles tout en préservant et en optimisant les activités agricoles. Ces installations permettent une cohabitation entre production d'électricité verte et maintien, voire amélioration des cultures ou de l'élevage.

La technologie repose sur une intégration réfléchie des panneaux solaires afin de maximiser la production énergétique sans compromettre les rendements agricoles.
Le principe est simple : faire cohabiter en un même lieu la culture de fruits, de légumes ou l'élevage avec la production d'électricité renouvelable grâce à des panneaux solaires.

Les différents types de cultures
Les projets donnent la priorité à l'activité agricole. **Ils sont conçus selon les besoins des agriculteurs (implantation, espacement et hauteur des panneaux…).**

Plusieurs types de cultures sont possibles :

Élevage : pâturage ovin, bovin, caprin, volaille, équin…

Cultures inter-rang : maraîchage, petites et grandes cultures…

Cultures sous panneaux mobiles : arboriculture, baies, pivoines…

Revalorisation des friches au service de l'installation d'agriculteurs, remise en état des carrières.

Les avantages de l'agrivoltaïsme

Utilisation durable des terres agricoles
L'agrivoltaïsme permet une gestion optimisée des sols en associant production agricole et énergie renouvelable, garantissant ainsi leur pérennité et leur valorisation sur le long terme.

Protection des cultures et terres agricoles
Les panneaux solaires réduisent l'impact des aléas climatiques (sécheresse, gel, grêle) en modulant l'ensoleillement et en protégeant ainsi certaines cultures. Idem lors des épisodes de fortes chaleurs voire de canicule, car dans ce cas, grâce à l'ombrage, le rayonnement solaire est atténué, les cultures protégées !

Optimisation des rendements agricoles
En régulant la température et l'humidité du sol, l'agrivoltaïsme peut améliorer la productivité de certaines cultures et réduire l'évaporation de l'eau.

Diversification des revenus pour les agriculteurs
En complément de leur activité principale, les exploitants perçoivent une source de revenu supplémentaire grâce à la production d'énergie solaire, leur offrant ainsi une stabilité financière accrue.

Production d'énergie renouvelable
L'électricité produite localement contribue à la transition énergétique et à la réduction des émissions de CO_2.

Réduction de l'érosion des sols
En limitant l'impact direct du vent et de la pluie sur les terrains cultivés, les panneaux aident à préserver la qualité des sols.

Les retombées économiques pour le territoire

Le parc bénéficiera de l'expertise des entreprises locales pour sa réalisation. Il contribue ainsi à **développer l'activité économique du territoire.** Dès que le parc est en activité, les taxes reversées aux collectivités concernées financeront les **projets de développement locaux** et favoriseront ainsi l'**attractivité du territoire**.

Après avoir entendu l'exposé d'Energie Team et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet,

- approuve / donne son accord à Mme le Maire ;
- autorise Mme le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

2. Festivités du 14 juillet

Un repas froid sera organisé par l'ACL et la mairie le 13 juillet au soir suivi d'un feu d'artifice.
Mme le maire va distribuer un flyer comprenant les modalités d'inscription.

3. Présentation plan de sauvegarde

A la demande de la Préfecture de l'Aisne, Mme le Maire doit mettre en œuvre un plan de sauvegarde de la commune.
Ce plan définira l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.
Après avoir entendu la présentation de Mme le maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité
le plan de sauvegarde de la commune.

4. Questions diverses

Terrain de boules : projet de création d'un terrain de boules derrière la mairie

- Devis à obtenir

Embellissement du village

Mme le Maire réitère son souhait d'embellir le village

- ⇨ Mise en place par exemple à chaque entrée du village d'un arc de cercle de couleur avec le panneau LAVERSINE

- ⇨ A certains endroits, habiller le village avec par exemple une table et 2 chaises vintage

- ⇨ Au niveau de l'église mettre une grande table avec banc pour les touristes.

Des devis seront présentés au prochain conseil.

Mme le maire lève la séance du conseil municipal à 21h00.

NOMS de tous les conseillers pour signature :

Aline DESTRI Maire	Jérémy FEURTE Adjoint	Jean-Patrick GAYARD
Gérard LHOMME absent	Joël DESFONTAINES	Serge DESTRI
Thierry WISEUR	Roxane NEVEUX absente	